Exporté le 13 juin 2026
Archive non officielle · Non affilié au gouvernement

Arrêté | Générale | colonial

Arrêté n° n° 302 nommant un membre au Conseil représentait en qualité de représentant de l'Union des Syndicats.

n° 302

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 mars 1949

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1949

Date du numéro
31 mars 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte francaise des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 1S septembre 1S44 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret n° 45-2786 du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis et dépendances

Vul'arrôté n° 412 en date du 30 mars 16 nommant les membres du Conseil représentatif

Sur proposition du Secrétaire de Union autonome des syndicats de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — M, Abdi Farah Elüre, Gada bourey Gobo, pointeur à la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien, est nomme membre du Conseil représentatif, en qualité de représentant dé l'Union autonome des syndicats, en remplacement de M. Mohamed Kamil

Art. 2

— Le présent arrêté, qui donnera leu à des mesures de publicité extraordinaires, sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie,

pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalR.

CHAMBOREDON